



CHARTRE DE L'ACCUEILLI ET DE L'ACCUEILLANT

Par cette charte, l'accueillant est informé que l'accueil proposé est pour une durée indéterminée.

D'autre part, pour être accueillant il est obligatoire d'adhérer par une cotisation à l'association (10 euros/an).

Pour être accueillant, une inscription au préalable auprès de la préfecture doit être réalisée ainsi qu'une demande de scolarité dans les écoles.

Les accueillants doivent être en mesure de :

- Disposer de locaux adéquats pour un accueil décent
- S'engager dans l'aide à toutes démarches administratives au besoin
- Accueillir de façon chaleureuse et empathique
- Être à l'écoute, être attentif à l'autre, entendre sa parole
- Faire preuve de discussion, respecter la confidentialité
- Créer une atmosphère de confiance et de sécurité favorisant les échanges
- Favoriser les liens parents/enfants, aider chacun à vivre l'expérience de la distance
- Ne pas se substituer aux parents
- Offrir un espace de transition entre les codes familiaux et sociaux
- Être garant des règles du lieu
- Accompagner les parents dans leur responsabilité vis à vis des enfants
- Respecter l'histoire de chacun sans jugement

L'accueillant s'engage également de permettre :

- Aux familles, d'entrer, de circuler dans le lieu et venir à leur guise

Les accueillis s'engagent à :

- Participer au fonctionnement du lieu et respecter les modalités d'organisation proposées
- L'accueilli s'engage à respecter les règles et les codes en vigueur de notre pays

IMPORTANT : Les situations de maltraitance/violence renvoi l'accueillant à ses responsabilités de citoyen mais aussi à ses responsabilités pénales.

L'association se réserve le droit dans de telles situations de se porter partie civile devant toutes situations avérées.

L'accueilli / l'accueillant s'engagent à remonter tout dysfonctionnement auprès de l'association qui prendra les dispositions nécessaires pour palier à ce problème.

FAIT A LE

L'ACCUEILLI

L'ACCUEILLANT

L'ASSOCIATION

UKRAINE DE COEUR

28 rue de Nîmes 62114 Sains en Gohelle

Déclarée à la préfecture de LENS sous le numéro W627070545

*charte de l'association Ukraine de Cœur, tous droits réservés

